



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GUILLAUME**

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUIN 2025

Projet procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Guillaume, le **lundi, 2 juin 2025 à 19 h 30**, sous la présidence de Monsieur Robert Julien, Maire.

Les conseillers suivants sont présents :

Siège #1 Mme Francine Julien	Siège #4 M. Mathieu Labrecque
Siège #2 M. Christian Lemay	Siège #5 M. Jocelyn Chamberland
Siège #3 Mme Dominique Laforce	Siège #6 M. Luc Chapdelaine

Mme Karine Trudel, adjointe à la direction agira à titre de greffière pour la séance.

A. QUORUM

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, la séance est déclarée régulièrement constituée.

A. OUVERTURE.

Quorum.

B. PRÉLIMINAIRES.

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Adoption du procès-verbal, sans lecture, de la séance ordinaire du 5 mai 2025.

C. CORRESPONDANCE.

3. Projet d'écriture sur le thème de l'environnement de l'école St-Guillaume.

D. RAPPORT DES COMITÉS.

E. PRÉSENTATION DES COMPTES.

4. Adoption des comptes, des incommissibles et des salaires.

F. AVIS DE MOTION, PROJETS DE RÈGLEMENT ET ADOPTION DES RÈGLEMENTS.

5. Adoption du règlement numéro 277-2025 relatif aux modifications des pouvoirs et obligations du directeur général et greffier-trésorier.
6. Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 278-2025 décrétant la rémunération du personnel électoral lors d'une élection ou d'un référendum municipal.
7. Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 279-2025 remplaçant le règlement numéro 227-87 sur le rejet des eaux usées dans un réseau d'égout ou dans un cours d'eau de la municipalité de Saint-Guillaume.

G. DIVERS.

***Administration**

8. Radiation des comptes à recevoir à la Cour municipale, commune de la Ville de Drummondville.
9. OHD – Adoption du budget révisé en date du 9 mai 2025.
10. Dépôt de la liste des fournisseurs ayant des factures de plus de 25 000 \$ pour l'année 2024.

*** Voirie**

11. Groupe 132 – mandat pour le rapiéçage des chemins.
12. Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière (PAFFSR) – Autorisation de présenter une demande.

13. Myrroy – Nettoyage des rues - Autorisation de paiement de facture.
14. Équipements motorisés Saint-Nicolas inc. - Autorisation de paiement pour le compacteur.

*** Hygiène du milieu**

15. F. Dugas Électrique inc. – autorisation de paiement pour le remplacement de la pompe du puits numéro 3.

*** Aménagement et urbanisme**

16. Demande de dérogation mineure pour le 11, rue Ste-Marie.

17. Autorisation – Demande de soumission pour faire un chemin permanent sur le lot

5 249 520.

18. Autorisation pour plans et devis pour la réfection de la rue Ste-Marie et de la rue du Couvent – (Subvention TECQ 2024-2028).

*** Loisirs**

19. Groupe Infoplus – soumission pour remplacement de l'ordinateur portable du centre récréatif.

20. Modification de la programmation pour la subvention Programme d'infrastructures municipales pour les aînés (Subvention PRIMA) et adoption du projet.

*** Divers**

21. Appui à la MRC de Drummond pour l'appel de projets du sous-volet coopération intermunicipale – gestion documentaire – autorisation.

22. Autorisation de déposer la programmation pour les travaux du surplus accordé par le MAMH de la TECQ.

H. VARIA.

I. PÉRIODE DES QUESTIONS.

J. CLÔTURE DE LA SÉANCE.

Adoptée.

B. PRÉLIMINAIRES.

136-06-2025

1. Adoption de l'ordre du jour.

Sur proposition de Choisissez un élément., appuyé de Choisissez un élément. il est résolu à l'unanimité des membres du conseil d'adopter l'ordre du jour tel que présenté et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

2. Adoption du procès-verbal, sans lecture, de la séance ordinaire du 5 mai 2025.

Reporté.

C. CORRESPONDANCE.

3. Projet d'écriture sur le thème de l'environnement de l'école St-Guillaume.

D. RAPPORT DES COMITÉS.

E. PRÉSENTATION DES COMPTES.

138-06-2025

4. Adoption des comptes, des incompressibles et des salaires.

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses de la directrice générale et greffière-trésorière et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans le cadre de la séance ordinaire du 5 mai 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend en compte la liste des comptes à payer faite conformément aux engagements de crédits pris en vertu de la résolution portant le numéro 009-01-2025 et aux dépenses autorisées en vertu de la délégation de la directrice générale et greffière-trésorière ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Choisissez un élément., appuyé par Choisissez un élément. et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'approuver le paiement des comptes tels que présentés :

Incompressibles : 108 168.87 \$
Comptes à payer : 147 613 .01 \$
Salaires de mai 2025 : 30985.52 \$

TOTAL : 286 767.40 \$

Adoptée

F. AVIS DE MOTION, PROJETS DE RÈGLEMENT ET ADOPTION DES RÈGLEMENTS.

139-06-2025

6. Adoption du règlement numéro 277-2025 relatif aux modifications des pouvoirs et obligations du directeur général et greffier-trésorier.

RELATIF AUX POUVOIRS ET OBLIGATIONS
DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER

ATTENDU QUE conformément au Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1), la Municipalité a à son emploi un directeur général et greffier-trésorier qui en est le fonctionnaire principal;

ATTENDU QUE sous l'autorité du conseil, le directeur général et greffier-trésorier est responsable de l'administration de la municipalité et à cette fin planifie, organise, dirige et contrôle les activités de la municipalité;

ATTENDU QUE conformément à l'article 212.1 de ce code, la municipalité désire ajouter aux pouvoirs et aux obligations du directeur général ceux prévus aux articles 113 et 114.1 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19);

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 5 mai 2025;

ATTENDU QU'un projet de règlement a été déposé lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 5 mai 2025 et que des copies ont été mises à la disposition du public ;

ATTENDU QUE la greffière-trésorière mentionne l'objet de celui-ci et, s'il y a lieu, les changements entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption;

ATTENDU QUE dès le début de la présente séance des copies du règlement sont mises à la disposition du public;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Luc Chapdelaine,
Appuyé par Francine Julien,

ET RÉSOLU à la majorité absolue, que le règlement suivant soit adopté et qu'il décrète ce qui suit :

1. Le préambule fait partie intégrante du présent règlement;
2. Il est ajouté aux pouvoirs et aux obligations du directeur général de la municipalité ceux prévus aux deuxième et troisième alinéa de l'article 113 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19), ainsi que ceux prévus aux paragraphes 2° et 5° à 8° de l'article 114.1 de cette loi au lieu de ceux prévus aux paragraphes 2°, 5° et 6° de l'article 212 du Code municipal du Québec (RLRQ, c. 27.1);
3. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Robert Julien, maire

Anny Boisjoli,
Directrice gén. et greffière-trésorière

Avis de motion : 5 mai 2025

Projet de règlement : 5 mai 2025

Adoption : 2 juin 2025

Avis public d'entrée en vigueur : 2 juin 2025

Entrée en vigueur : 2 juin 2025

MOTION

6. Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 278-2025 décrétant la rémunération du personnel électoral lors d'une élection ou d'un référendum.

Avis de motion est donné par Christian Lemay que le règlement numéro 278-2025 portant sur la rémunération du personnel électoral sera adoptée à une séance ultérieure. Un projet de règlement est déposé à chaque élus.es.

MOTION

7. Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 279-2025 remplaçant le règlement numéro 227-87 sur le rejet des eaux usées dans un réseau d'égout ou dans un cours d'eau de la Municipalité de Saint-Guillaume.

Avis de motion est donné par Francine Julien que le règlement numéro 279-2025 remplaçant le règlement numéro 227-87 sur le rejet des eaux usées dans un réseau d'égout ou dans un cours d'eau de la Municipalité de Saint-Guillaume. Un projet de règlement est déposé à chaque élus.es.

G. DIVERS

*** ADMINISTRATION**

142-06-2025 8. Radiation des comptes à recevoir de la Cour municipale commune de la Ville de Drummondville.

Il est proposé par Dominique Laforce
Appuyé par Jocelyn Chamberland

ET est résolu que la municipalité de Saint-Guillaume procède à la radiation des comptes à recevoir pour un montant total de 1581 \$ pour la Cour municipale commune de la Ville de Drummondville.

Adoptée.

143-06-2025 9. OHD Adoption du budget révisé en date du 9 mai 2025.

CONSIDÉRANT que l'Office municipale a déposé un budget révisé en date du 9 mai 2025 ;
CONSIDÉRANT que ce budget démontre un surplus de 2262 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Francine Julien
Appuyé par Luc Chapdelaine
ET résolu :

D'approuver le budget révisé de l'Office d'Habitation Drummond avec un surplus de 2262 \$ en date du 9 mai 2025.

Adoptée.

144-06-2025 Dépôt de la liste des fournisseurs ayant des factures de plus de 25000\$ pour l'année 2024.

CONSIDÉRANT que selon le Code Municipal, toute municipalité ayant des factures pour un même fournisseur de plus de 25 000 \$ au total doit déposer cette liste aux membres du Conseil ;

CONSIDÉRANT que cette liste est déposée ;

EN CONSÉQUENCE :

IL est proposé par Dominique Laforce
Appuyé par Francine Julien
ET résolu :

QUE chaque membre du Conseil a pris connaissance de cette liste pour l'année 2024.

Adoptée.

***VOIRIE.**

145-06-2025 11. Groupe 132 – Mandat pour le rapiéçage des chemins.

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire procéder au rapiéçage des chemins sur son territoire ;

CONSIDÉRANT qu'il est difficile d'évaluer quelle portion sera faite manuellement et mécaniquement ;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 122-05-2025 abrogeant la résolution 095-04-2025 relative à la demande de soumissions pour le rapiéçage des chemins ;

CONSIDÉRANT la demande du Conseil municipal de procéder à un contrat de gré à gré avec le Groupe 132 au prix de 374 \$ la tonne pour le pavage manuel et de 174.50 \$ la tonne pour le pavage mécanique ;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par : Jocelyn Chamberland
Appuyé par : Christian Lemay
Et résolu :

DE MANDATER le Groupe 132 afin d'effectuer tous les travaux de rapiéçage tout en supervisant les travaux afin de respecter le budget accordé.

Adoptée.

146-06-2025 12. Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière (PAFFSR) – Autorisation de présenter une demande.

ATTENDU QUE le Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière (PAFFSR) vise à soutenir financièrement les initiatives et les projets permettant d'améliorer la sécurité routière et ceux qui viennent en aide aux victimes de la route ;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière (PAFFSR) et s'engage à les respecter ;

ATTENDU QUE la Municipalité doit respecter les lois et les règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution des projets ;

ATTENDU QUE l'aide financière maximale au Ministère est de 350000\$;

ATTENDU QUE la Municipalité doit autoriser le dépôt de la demande financière, confirmer sa contribution financière au projet et autoriser un de ses représentants à signer cette demande ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : Mathieu Labrecque
APPUYÉ PAR : Jocelyn Chamberland
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser le Service de l'ingénierie à déposer une demande d'aide financière auprès du ministère des Transports et de la Mobilité durable, dans le cadre du Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière (PAFFSR) ;

DE confirmer sa contribution financière et de s'engager à respecter les modalités d'application en vigueur, et de reconnaître, qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée ;

D'AUTORISER la directrice générale à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents requis aux fins des présentes.

Adoptée.

147-06-2025

13. Myrroy – nettoyage des rues – autorisation de paiement de la facture.

CONSIDÉRANT que la Municipalité a mandaté Myrroy à procéder au nettoyage des rues ;

CONSIDÉRANT qu'une partie de la facture de nettoyage des rues appartient au Ministère des Transports et de la Mobilité durable ;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR : Dominique Laforce

APPUYÉ PAR : Luc Chapdelaine

ET RÉSOLU :

D'autoriser le paiement de la facture numéro 14175 au montant de 3855.75 \$ plus taxes applicables ;

De procéder à la facturation au Ministère des Transports et de la Mobilité durable pour une partie du nettoyage sur les routes leur appartenant.

Adoptée.

148-06-2025

14. Équipements motorisés St-Nicolas inc. – autorisation de paiement de la facture pour le compacteur.

CONSIDÉRANT que le compacteur pour les travaux de voirie n'est plus en fonction ;

CONSIDÉRANT qu'une soumission a été demandée afin de le faire réparer ;

CONSIDÉRANT que des soumissions ont été demandées afin d'acheter un nouveau compacteur ;

CONSIDÉRANT l'autorisation du Maire de procéder ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par Dominique Laforce

Appuyé par Francine Julien

ET résolu

D'AUTORISER le paiement de la facture numéro 2100781 d'Équipements motorisés St-Nicolas inc. Au montant de 2650 \$ plus taxes applicables.

Adoptée.

HYGIÈNE DU MILIEU

149-06-2025

15. F. Dugas Électrique inc. Autorisation de paiement de la facture pour le remplacement de la pompe du Puits numéro 3.

CONSIDÉRANT que la pompe du Puits numéro 3 a cessé de fonctionner;

CONSIDÉRANT que suite à la visite de F. Dugas Électrique inc., il semble que le moteur de la pompe ne soit plus en mesure de fonctionner;

CONSIDÉRANT que suite aux recommandations de F. Dugas Électrique inc. Une nouvelle pompe doit rapidement être installée au Puits numéro 3;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jocelyn Chamberland, appuyé par Luc Chapdelaine, et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le paiement de la facture numéro 9902 au montant de 2776 \$ plus taxes applicables pour le remplacement de la pompe du Puits numéro 3.

Adoptée.

150-06-2025

16. Demande de dérogation mineure pour le 11, rue Ste-Marie.

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure pour le 11, rue Ste-Marie afin de pouvoir y faire construire un bâtiment de 10 mètres de hauteur;

CONSIDÉRANT que le règlement de zonage permet que le bâtiment ait une hauteur de 7 mètres;

CONSIDÉRANT la demande ne porte pas préjudice aux voisinages;

CONSIDÉRANT que le bâtiment sera situé sur le dernier lot de la rue Ste-Marie;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par Dominique Laforce , appuyé par Luc Chapdelaine
ET résolu :

D'autoriser la demande de dérogation mineure pour la demande de permis de construire un immeuble à logements au 11, rue Ste-Marie.

Adoptée.

151-06-2025

17. Autorisation – demande de soumission pour faire un chemin permanent sur le lot 5 249 520.

CONSIDÉRANT que la municipalité a mandaté RJ Levesque afin de faire des piézomètres pour un futur puits ;

CONSIDÉRANT que des soumissions doivent être demandées afin de faire un chemin permanent sur le lot 5 249 520 sous toutes réserves d'autorisation ;

EN CONSÉQUENCE,

IL est proposé par : Mathieu Labrecque
Appuyé par : Francine Julien
ET résolu :

D'Autoriser la directrice générale à procéder à une demande de soumission pour effectuer un chemin sur le lot 5 249 520 et pour demander pour les autorisations nécessaires à cet effet.

Adoptée.

152-06-2025

18. Autorisation pour plans et devis pour la réfection de la rue Ste-Marie et de la rue du Couvent – (Subvention TECQ 2024-2028).

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire déposer une demande pour la subvention de la Taxe d'accise et la Contribution du Québec pour l'année 2024-2028;

CONSIDÉRANT qu'afin d'effectuer les plans et devis nécessaires pour les travaux jugés prioritaires dans le plan d'intervention, des plans et devis doivent être préparés;

EN conséquence;

IL est proposé par : Jocelyn Chamberland

Appuyé par : Christian Lemay

ET résolu :

D'Autoriser la directrice générale à procéder à une demande soumission pour effectuer les plans et devis pour les travaux jugés prioritaires soient la rue Ste-Marie et la rue du Couvent.

Adoptée.

LOISIRS

153-06-2025

19. Groupe Infoplus – soumission pour remplacement de l'ordinateur portable du centre récréatif.

Considérant que le Centre récréatif Saint-Guillaume possède un portable qui ne prendra plus les mises à jour prochainement;

Considérant qu'afin de régler la situation, un nouveau portable sera acheté au montant de 989.99 \$ plus taxes;

EN conséquence;

IL est proposé par : Francine Julien

Appuyé par : Christian Lemay

ET résolu :

D'AUTORISER la directrice générale à procéder à l'achat du portable pour la coordonnatrice du Centre récréatif Saint-Guillaume.

Adoptée.

20. Modification de la programmation pour la subvention Programme d'infrastructures municipales pour les aînés (Subvention PRIMA) et adoption du projet.

Reporté.

Divers

154-06-2025

21. Appui à la MRC de Drummond pour l'appel de projets du sous-volet coopération intermunicipale – gestion documentaire – autorisation.

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Guillaume reconnaît avoir lu et pris connaissance du Guide du demandeur concernant le volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale;

ATTENDU QUE les organismes municipaux de l'Avenir, Lefebvre, Notre-Dame-du-Bon-Conseil Village, Notre-Dame-du-Bon-Conseil Paroisse, Saint-Germain-de-Grantham, Saint-Edmond-de-Grantham, Saint-Bonaventure, Saint-Cyrille-de-Wendover, Sainte-Brigitte-des-Saults, Saint-Guillaume, Durham-Sud, Saint-Majorique-de-Grantham et la MRC de Drummond désirent présenter un projet de mise en place d'un service de gestion documentaire dans la MRC de Drummond dans le cadre du volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jocelyn Chamberland, appuyé par Francine Julien et résolu que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la Municipalité de Saint-Guillaume s'engage à participer au projet de mise en place d'un service de gestion documentaire dans la MRC de Drummond;

Le conseil accepte d'assumer une partie des coûts, à savoir l'apport minimal exigé dans le cadre du programme;

Le conseil nomme la MRC de Drummond, organisme responsable du projet, et autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale;

Le conseil désigne la directrice générale pour signer tout document nécessaire ou utile ou demandé par l'organisme municipal responsable du projet aux fins de la présente demande de subvention.

Adoptée.

155-06-2025

22. Autorisation de déposer la programmation pour les travaux du surplus accordé par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la TECQ 2024-2028.

Attendu que :

- La Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) pour les années 2024 à 2028;
- La Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation. Il est résolu que :
- La Municipalité s'engage à respecter les modalités du Guide qui s'appliquent à elle;

- La Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employé(e)s et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, aux exigences, aux pertes, aux dommages et aux coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de TECQ 2024-2028;
- La Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- La Municipalité s'engage à déposer annuellement une mise à jour de sa programmation de travaux durant la période du 1er octobre au 15 février inclusivement;
- La Municipalité s'engage à réaliser les investissements autonomes qui lui sont imposés pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Adoptée.

DIVERS

- Pneus du camion unité d'urgence des pompiers. (Michel Brouillard)
- Soumission du Groupe 132 pour le dos d'âne permanent et la pulvérisation d'une partie du Grand Rang de Saurel.
- Demande de prix pour 7 campagnes de caractérisations des eaux usées.

H. VARIA

I. PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions a eu lieu comme prévu par la loi, C.M., article 150.

Assistance 16 personnes.

156-06-2025

J. CLÔTURE DE LA SÉANCE.

Vu l'épuisement des affaires soumises devant le Conseil, il est proposé par Francine Julien, et résolu unanimement que la séance ordinaire soit levée à 20h24.

Adoptée.

M. Robert Julien
Maire

Mme Anny Boisjoli
Directrice générale et greff. Trésorière

Je, Robert Julien, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

M. Robert Julien, Maire